

## ANNEXE IV

### Composition de la cellule sécheresse du Buëch

- le Président du Conseil Général ;
- le Président du Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA) ;
- le Président du SIEM (Syndicat intercommunal d'entretien de la Méouge) ;
- le Maire de la commune d'Aspremont ;
- le Maire de la commune de Saint-Genis ;
- le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant ;
- le Président de l'Union des ASA du Carrefour Céans Buëch Blaisance ;
- le Président de l'Union des ASA de Laragne-Châteauneuf ;
- le Président de l'ASA du Grand Canal de la Batie-Montsaleon ;
- le Président de l'ASA du canal de Champ-Croze ;
- le Président de l'ASA des Irrigants du Buëch ;
- le Président de l'ASA du Céans ;
- le Président de la FDSEA ;
- un représentant de la Fédération Départementale des Structures d'Irrigation et de Gestion de l'Eau (FDSIGE) ;
- un représentant du CDJA ;
- EDF-GEH Sisteron ;
- le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant ;
- le Président de l'Association pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques « La Truite du Buëch » ;
- un représentant du Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ;
- un représentant de la Direction Départementale des Territoires ;
- un représentant de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales ;
- Un représentant de l'Agence de l'Eau RMC.